ANNEXE 26

Wallonie

Ville de SERAING **Dossier n° PU/2026/3743**

URBANISME
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial (CoDT) qu'il est saisi ~~que le fonctionnaire délégué est saisi - que le Gouvernement est saisi -~~ d'une demande de :
Permis d'urbanisme ~~– permis d'urbanisme de constructions groupées – permis d'urbanisation – modification d'un permis d'urbanisation – certificat d'urbanisme n°2.~~
La demandeuse est **la S.R.L. ECO-FUTUR IMMOBILIERE** dont le siège social se situe **avenue de l'Energie 26 à 4432 ALLEUR**.
Le terrain concerné est situé à **rue Dolet - 4100 SERAING** et cadastré **SERAING, 7ème division, section G, n°s 699 V 3, 699 T 3, 221 L et 221 F 2.**
Le projet vise à "**construire un ensemble de 8 entrepôts, installer un totem de 6m et régulariser le déboisement sur la parcelle**" et présente les caractéristiques suivantes :
Écarts au Rapport Urbanistique et Environnemental (R.U.E.) en zone Z.A.C.C. et Z.A.C.C.I. du « site L.D. » / arrêté ministériel du 16 mai 2014 entrée en vigueur le 15 juin 2014 relatif à :
- la dépassement du taux d'artificialisation de la parcelle ;
- l'implantation des entrepôts ne correspondant pas aux options graphiques reprises au plan masse ;
- la zone de parcage ne correspond pas aux options d'aménagement tant au niveau de l'implantation que des aménagements paysagers.

Article D.IV.40, al.3 du CoDT : *" Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide."*
Article R.IV.40-1, §1er, 4° du CoDT : *"(...) sont soumises à une enquête publique les demandes de permis d'urbanisation qui permettent les actes et travaux suivants et les demandes de permis d'urbanisme relatives aux actes et travaux suivants, ainsi que les demandes de certificats d'urbanisme n°2 ayant le même objet :*
(...)
4° la construction, la reconstruction ou la modification de la destination d'un bâtiment en atelier, entrepôt ou hall de stockage à caractère non agricole dont la superficie des planchers est supérieure à quatre-cents mètres carrés, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;".

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - D.IV.40 - R.IV.40-1. - ~~D.VIII.13~~ - du Code du Développement Territorial.
Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête au Service de l'Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables **(UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS).**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Madame Kathleen BRYSSE (04.330.86.32).**

L'enquête publique est ouverte le 23 novembre 2026 et clôturée le 7 décembre 2026.
Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :
- par courrier postal à Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 SERAING
- par courriel à enquete.urbanisme@seraing.be

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : place Kuborn, 5 à 4100 SERAING, **7 décembre 2026,** à 10h30.

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,
(délégation du 3 avril 2025)
(C.D.L.D. art. L1132-5)

Kathleen BRYSSE
Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE,
(délégation du 13 février 2025)
(C.D.L.D. art. L 1132-4)

JULIE GELDOF
TROISIÈME ÉCHEVINE